



En lisière de la plantation. Inter médiation, protestation et adaptation aux “ accaparements ” de terres en Côte d’Ivoire

Jacobo Grajales, Marie Saiget

► To cite this version:

Jacobo Grajales, Marie Saiget. En lisière de la plantation. Inter médiation, protestation et adaptation aux “ accaparements ” de terres en Côte d’Ivoire. Politix, 2020, Politix, n° 132 (4), pp.99-122. <10.3917/pox.132.0099>. <hal-03336515>

HAL Id: hal-03336515

<https://lilloa.hal.science/hal-03336515v1>

Submitted on 6 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

EN LISIÈRE DE LA PLANTATION

Intermédiation, protestation et adaptation aux « accaparements » de terres en Côte d'Ivoire

[Jacobo Grajales](#), [Marie Saiget](#)

De Boeck Supérieur | « Politix »

2020/4 n° 132 | pages 99 à 122

ISSN 0295-2319

ISBN 9782807393837

DOI 10.3917/pox.132.0099

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-politix-2020-4-page-99.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

En lisière de la plantation

Intermédiation, protestation et adaptation aux « accaparements » de terres en Côte d'Ivoire

Jacobo GRAJALES et Marie SAIGET¹

Résumé – Les investissements dans l'agro-industrie façonnent aujourd'hui de très diverses régions rurales. En Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud, mais aussi dans le monde postcommuniste, les entreprises de ce secteur sont décrites comme des « enclaves », face auxquelles se dresseraient des « communautés locales » opposées à « l'accaparement » de leurs terres. Tout en montrant les enjeux profonds de ces installations agro-industrielles, cet article propose de complexifier ce récit, mettant l'accent sur la façon dont l'implantation d'une entreprise reconfigure les rapports de force et les mobilisations à l'échelle locale. Il souligne alors l'existence d'un *continuum* entre les activités d'intermédiation, les

1. Les enquêtes présentées ici ont été financées dans le cadre de du projet ANR PWACCOP (Post-War Agrarian Capitalism: a Comparative Perspective, ANR-17-CE41-0001). En Côte d'Ivoire, nous avons bénéficié du soutien amical d'Oscar Toukpo, Gabin Tarrouth, Asène Gnanin et Kalilou Kamara, que nous tenons à remercier. Nous remercions également le comité de rédaction de *Politix* et les évaluatrices et évaluateurs anonymes de *Politix* pour leurs critiques et suggestions, qui nous ont permis de préciser nos arguments et d'améliorer ce texte.

formes les plus visibles de protestation et des modalités plus prosaïques d'adaptation, qui apparaissent notamment lorsqu'on s'intéresse de près aux rapports entre mobilisations locales et militantisme transnational. Ces diverses formes d'action contribuent *in fine* à arrimer la société agro-industrielle dans l'espace social et politique local. Cette proposition est mise en application dans l'étude d'un territoire marqué par la culture agro-industrielle du palmier à huile : la région ivoirienne du Sud-Comoé, et est documentée par plusieurs séjours de terrain répétés entre 2016 et 2019.

Mots clés – conflits fonciers, action collective, agro-industrie, femmes, Côte d'Ivoire

Le sud-est de la Côte d'Ivoire, et plus précisément la région du Sud-Comoé, constitue depuis les années 1960 l'un des points clés de l'expansion du palmier à huile dans le pays. Cette expansion est conduite initialement sous la houlette d'une structure d'économie mixte, la Sodepalm. Aujourd'hui, c'est l'entreprise Palmci, issue de la privatisation de la Sodepalm en 1997, qui exploite directement plus de 14 000 hectares de palmiers dans la région. Elle y possède deux installations d'extraction : celle d'Ehania (département de Tiapoum) et celle de Toumanguié (département d'Aboisso). À cela s'ajoutent près de 50 000 ha exploités par des planteurs indépendants². Cette dynamique est alimentée par des politiques publiques favorables au développement du palmier à huile. Un récent programme de relance de la production agricole, justifié au nom de la « reconstruction post-conflit » et soutenu par la Banque mondiale et l'Agence française de développement, prévoit ainsi d'accroître de 15 000 ha la surface des palmeraies dans la région. Par ailleurs, la culture du palmier n'est pas la seule culture agro-industrielle dans la région, puisqu'une société française possède des plantations de bananiers près de la frontière ghanéenne.

Sur cette toile de fond marquée par une pression foncière importante, accentuée par le discours de l'« émergence » porté par les autorités ivoiriennes après la crise de 2011³, s'opère l'arrivée de nouveaux acteurs industriels, aux pratiques également nouvelles. À partir du cas précis de l'installation d'une entreprise d'exploitation d'huile de palme – Dekel Oil (aujourd'hui Dekel Agrivision) – dans le département d'Aboisso, nous entendons mettre au jour la façon dont un acteur économique participe à des reconfigurations des topographies politiques et sociales locales. Quelles réactions l'installation de cette entreprise suscite-t-elle dans le département d'Aboisso ? À qui offre-t-elle des opportunités ? Génère-t-elle des conflits, des mobilisations collectives et,

2. Kouamé (Y. S.), *Privatisation et stratégies de résilience dans les exploitations villageoises de palmier à huile en Basse Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat : Sociologie économique du développement, Université de Bouaké, 2006.

3. Akindès (F.), « On ne mange pas les ponts et le goudron » : les sentiers sinueux d'une sortie de crise en Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, 148, 2017.

au-delà même, de la contestation ? Comment ces mécontentements sont-ils construits et pris en charge ? Qui ciblent-ils ? Et sur quoi débouchent-ils ?

Dekel en Côte d'Ivoire

Filiale du groupe israélien Rina, Dekel Oil est constituée comme une entreprise de droit ivoirien en 2007. Elle commence ses premières opérations dans le Sud-Comoé en 2010, avec la création d'une pépinière et d'une usine d'extraction d'huile de palme. L'entreprise est par ailleurs cotée depuis 2013 à la bourse de Londres, ce qui lui permet de lever les capitaux nécessaires pour compléter la construction de l'usine. Dotée initialement d'une capacité d'extraction théorique de 40 000 tonnes d'huile par an, l'usine a récemment été agrandie. Elle produisait en 2019 37 649 tonnes d'huile de palme brute⁴. L'usine est alimentée à la fois par des plantations propres (environ 1900 hectares selon l'entreprise) et par l'intermédiaire d'accords avec des centaines de producteurs, dont une partie est associée à deux coopératives : Cooplato et Cooptosa. Devenue Dekel Agrovision, l'entreprise a récemment élargi ses activités en Côte d'Ivoire, avec la création d'une pépinière dans la région de Guitry (sud-centre du pays), s'accompagnant d'accords pour l'exploitation de 24 000 ha de palmiers, ainsi que la construction (actuellement en cours) d'une usine de traitement de noix de cajou à Tiébissou (centre).

Depuis la fin des années 2000, une littérature importante s'est développée sur les investissements fonciers massifs, touchant principalement l'Afrique, l'Asie du Sud et l'Amérique latine, mais également des pays d'Europe de l'Est et de l'espace postsoviétique. Sous le label critique d'« accaparement de terres » (*land grabbing*), une grande diversité de travaux a mis en avant l'interconnexion entre conflits fonciers et capitalisme globalisé, la place problématique de l'État et du droit dans ces investissements et l'ancrage historique de cette « ruée sur les terres » contemporaine⁵. Cette littérature a joué un rôle clef dans la mise en lumière d'une vraie transformation dans l'économie politique internationale de l'agriculture. Elle a également participé à un renouveau majeur des études agraires. Cependant, une partie de ces travaux a eu tendance à reproduire l'image des entreprises agro-industrielles comme des enclaves coupées des espaces sociaux et politiques dans lesquels elles s'installent.

4. Les chiffres sur l'activité de Dekel dans ce paragraphe sont issus de : Dekel Agri-Vision, « Limited AGM Presentation », août 2020. Des nombreux documents communiqués aux investisseurs sont communiqués sur le site internet de l'entreprise : <https://dekelagrivision.com/>.

5. Voir par exemple Borras (S. M.) *et al.*, « Towards a better understanding of global land grabbing: an editorial introduction », *The Journal of Peasant Studies*, 38 (2), 2011 ; Borras (S.), Franco (J.), « Global land grabbing and trajectories of agrarian change : a preliminary analysis », *Journal of Agrarian Change*, 12 (1), 2012 ; McMichael (P.), « The land grab and corporate food regime restructuring », *The Journal of Peasant Studies*, 39 (3-4), 2012 ; Cotula (L.), *The Great African Land Grab?: Agricultural Investments and the Global Food System*, Londres, Zed Books, 2013.

Partant des acquis de cette littérature, notre article cherche à questionner l'un des implicites fréquemment répandus, à la fois dans le monde académique et dans les publications militantes : celui d'une tendance générale des « populations locales » à s'opposer et à lutter contre les accaparements. À partir d'une étude de cas approfondie, nous mettons plutôt en lumière dans un même contexte la diversité et l'ambiguïté des formes d'action collective⁶, saisies par le continuum intermédiation-protestation-adaptation⁷. Bien que l'installation de l'entreprise donne lieu à des griefs très divers, nous montrons que le passage à l'action protestataire⁸ est relativement rare ; il est notamment contraint par le fait que l'entreprise, loin d'être une enclave à l'écart des arènes politiques villageoises, s'appuie sur de nombreux intermédiaires. La seule mobilisation collective durable prenant en charge une partie des mécontentements générés par l'installation de l'entreprise est animée par une organisation locale liée à un réseau militant transnational ayant fortement œuvré pour importer le registre de l'accaparement des terres dans les conflits fonciers locaux en Côte d'Ivoire et ailleurs en Afrique de l'Ouest. Cependant, de manière similaire à ce que montre Nicolette Larder⁹ dans le cas du Mali, le discours protestataire porté par ces acteurs extralocaux doit composer avec des demandes prosaïques d'incorporation, exprimant prioritairement une demande d'adaptation à ce nouveau paysage socio-économique.

Nos analyses s'appuient sur cinq séjours de terrain répétés dans la zone, réalisés séparément par l'autrice et l'auteur entre novembre 2016 et décembre 2019. L'histoire de l'installation de l'entreprise s'est faite sur la base d'entretiens avec d'anciens employés et partenaires, les dirigeants actuels n'ayant pas voulu nous rencontrer. Nous complétons cela par une révision exhaustive des informations que l'entreprise met à disposition des investisseurs – et du public en général – sur son site internet. Les différentes formes d'action collective, et en particulier la mobilisation locale qui se développe dans plusieurs villages rive-rains de l'usine Dekel, sont saisies à la fois par une enquête dans leur contexte immédiat (au moyen d'observations ; d'entretiens avec des groupes de femmes

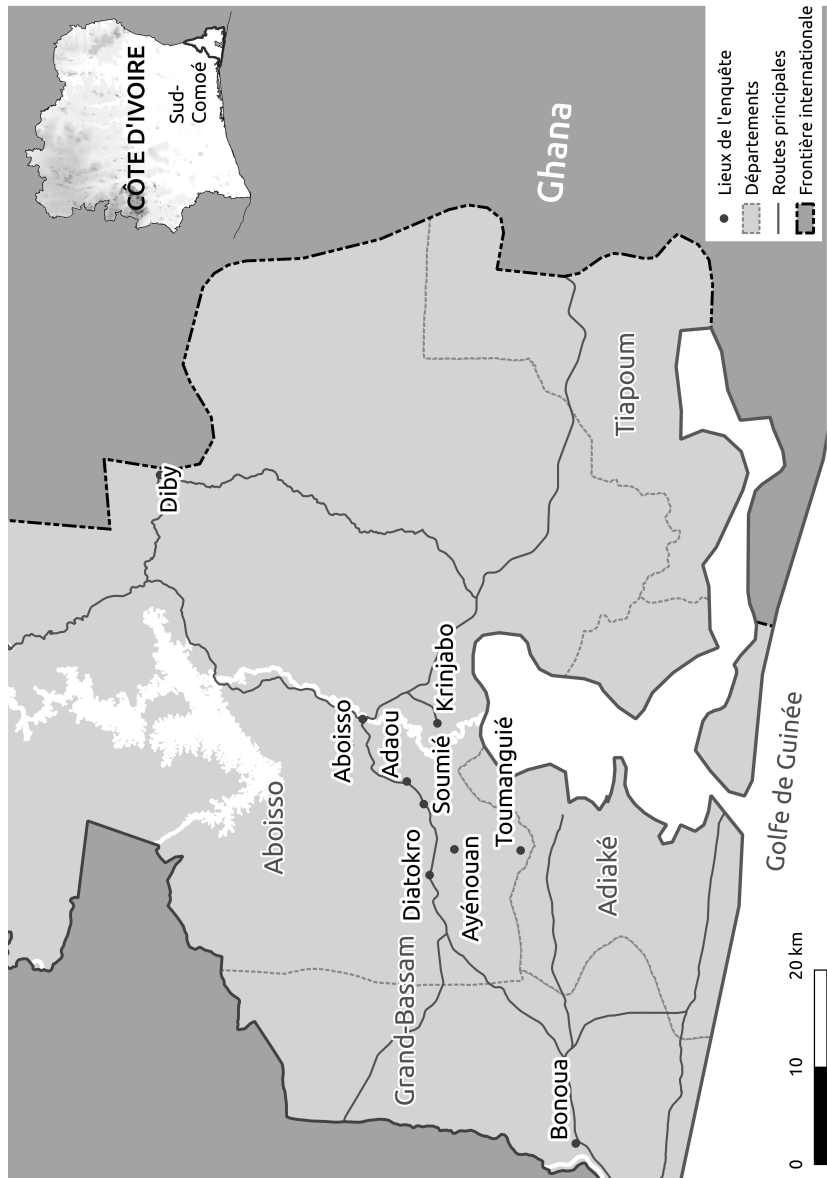
6. Comme le font par exemple Hall (R.) et al., « Resistance, acquiescence or incorporation? An introduction to land grabbing and political reactions 'from below' », *The Journal of Peasant Studies*, 42 (3-4), 2015.

7. Cette perspective s'inscrit dans la continuité de plusieurs recherches, notamment en contextes africains, qui appellent à appréhender la multiplicité des formes d'action collective sans se limiter aux « résistances » ou à celles qui recourent à l'action protestataire : Siméant (J.), « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », *Revue internationale de politique comparée*, 20 (2), 2013 ; Bouilly (E.), *Du couscous et des meetings contre l'émigration clandestine. Mobiliser sans protester au Sénégal*, Paris, Dalloz, 2019.

8. L'action protestataire désigne un « ensemble de pratiques visant à contester publiquement la légitimité des autorités en place [dans notre cas, l'usine Dekel] ou, le plus souvent, les politiques qu'ils mettent en œuvre » Nay (O.), *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz, 2017, p. 496.

9. Larder (N.), « Space for pluralism? Examining the Malibya land grab », *The Journal of Peasant Studies*, 42 (3-4), 2015. Dans un autre contexte, voir également Gingembre (M.), « Resistance or participation? Fighting against corporate land access amid political uncertainty in Madagascar », *The Journal of Peasant Studies*, 42 (3-4), 2015.

Lieux de l'enquête



Réalisation : Jacobo Grajales. Fonds de cartes d'Open Street Map (Open Database License – ODbL) et Naturalearthdata.com (domaine public)

et d'hommes à Ayénouan, Diatokro, Diby, Toumanguié Village et Soumié ; de conversations informelles avec les cadres de la mobilisation ; et de l'examen des supports et réseaux numériques de la mobilisation) et par l'analyse du réseau d'acteurs transnationaux dans lequel ces actions s'insèrent par des entretiens avec les porte-parole et membres de plusieurs ONG internationales et l'examen des documents qu'elles produisent.

Notre démonstration procédera en deux temps. Dans une première partie, nous analyserons la façon dont l'installation de l'entreprise transforme des conflits sociaux existants et en génère d'autres. Nous replacerons cela dans le contexte des conflits historiques pour la terre et pour l'autorité tout en présentant une caractérisation de ces conflits. Dans une seconde partie, nous resserrons notre focale sur la seule initiative locale organisée de façon pérenne pour faire face aux conséquences des installations agro-industrielles. Nous soulignerons toute l'ambiguïté de cette « plateforme communautaire ». En effet, alors que son origine découle des relations étroites entre quelques acteurs locaux et des réseaux de militantisme transnational, l'évolution de cette configuration d'acteurs et sa structure l'amènent à adopter une posture plus caractérisée par un accommodement et la promotion d'initiatives de développement.

Économie agro-industrielle et politique au village

Quels sont les effets de l'implantation d'une entreprise comme Dekel sur les rapports politiques et sociaux ? Comment les activités économiques inscrites dans le paysage des villages et des campagnes du Sud-Comoé reconfigurent-elles des relations de pouvoir, de domination et des conflits sociaux dans l'arène politique villageoise ? Face à ces questions, l'approche proposée ici met l'accent sur deux points. D'abord, l'ancrage social d'une entreprise doit être analysé sous l'angle des ressources économiques et politiques qu'elle génère. Ces ressources font l'objet de captation, notamment de la part d'acteurs dominants dans l'arène villageoise qui se positionnent en intermédiaires¹⁰. Ensuite, l'activité de l'entreprise cristallise des conflits sociaux, souvent préexistants, et recompose ainsi des lignes de tension internes à la société villageoise. Nous aborderons successivement ces deux dimensions.

Ancrage social et captation de ressources

Nous montrons ici comment l'installation de Dekel introduit des ressources économiques et politiques dans l'arène villageoise. Ces ressources sont captées par deux catégories d'acteurs : les grands planteurs et les autorités villageoises.

10. Sur le rapport entre investissements agro-industriels et rapports d'intermédiation, voir la revue de la littérature présentée dans Grajales (J.), Allain (M.), « The politics of the land rush. Scales of land contention and the reconfiguration of political authority », in Hosseini (H.), Goodman (J.), Motta (S.), Gills (B.), eds, *The Routledge Handbook of Transformative Global Studies*, London, Routledge, 2020.

Ces usages offrent un ancrage social à l'entreprise dans un contexte de forte tension foncière.

Les premiers à bénéficier de l'arrivée de Dekel sont les grands planteurs de la localité. Ceux-ci sont les notables par excellence du sud-est ivoirien, et ce depuis l'époque coloniale¹¹. Il s'agit d'acteurs omniprésents dans l'économie locale, à l'image d'Assémian Kotoua Bernard, propriétaire de plantations d'hévéa et de palmier, mais aussi de nombreux établissements commerciaux et immeubles. Dans le milieu des grands planteurs, l'installation d'une nouvelle centrale d'extraction d'huile de palme est une très bonne nouvelle. À l'époque leur seul débouché potentiel était Palmci. Or ce monopsonne permettait à l'entreprise d'imposer ses propres conditions. Palmci, qui possède plus de 3 000 hectares de palmiers dans les départements d'Aboisso et d'Adiaké, alimente son usine de Toumangué d'abord avec sa propre production. Les planteurs indépendants sont ainsi une variable d'ajustement pour l'entreprise. Dans ces conditions, les grands planteurs deviennent des appuis politiques de Dekel à l'échelle locale. L'entreprise le leur rend bien. En mars 2017, alors que nous rencontrions l'un des plus grands planteurs de la région, celui-ci nous a montré les relevés de paiement fournis par Dekel. Dans les documents consultés, il était heureux de nous montrer qu'il touchait une « bonification grand planteur » correspondant à 9 % de la production livrée à l'usine. Ces relations commerciales engagent à la fois le rôle direct des grands planteurs comme propriétaires terriens et palmiculteurs, mais aussi leur place à la tête des principales coopératives. En effet, la production indépendante dans le Sud-Comoé est fortement structurée par des coopératives, qui jouent à la fois un rôle de commercialisation et de représentation des intérêts (pour la négociation des prix par exemple). Or les coopératives sont généralement tenues par ces notables locaux. Assémian Kotoua Bernard, par exemple, est le président de Cooptosa, l'une des deux plus puissantes coopératives de la région. Ces relations entre grands planteurs, entreprise agro-industrielle et coopératives sont, comme nous le verrons plus bas, un facteur important de contrôle des conflits sociaux, dès lors que les coopératives ont tout intérêt à étouffer les formes de mécontentement à l'encontre de l'entreprise.

Les ressources créées par l'installation de l'entreprise ne sont pas uniquement d'ordre économique. Il peut également s'agir d'une influence politique locale, fondée sur la capacité de certains acteurs à utiliser la présence de l'entreprise dans le cadre de conflits pour la terre, dont certains précèdent l'arrivée de la firme. C'est ce qui apparaît dans le cas des chefferies villageoises ; l'exemple du village d'Ayénuouan, où Dekel démarre l'installation de son usine et sa pépinière en 2010, nous permettra d'illustrer ce point.

11. Gastellu (J.-M.), *Riches paysans de Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Comme l'ensemble du Sud ivoirien, le Sud-Comoé se caractérise par des tensions entre les autochtones Agni et les populations dites allochtones (venues du reste de la Côte d'Ivoire – notamment Malinké et Sénoufo) et allogènes (c'est-à-dire étrangères – d'origine burkinabé, malienne, guinéenne... – dans un contexte de législation de la nationalité très restrictif). Dans la région, cette politisation des identités a pu se manifester par la volonté des autorités villageoises des localités tenues par des autochtones de prendre le contrôle sur les villages où les étrangers étaient mieux représentés¹². Le village d'Ayénuan est justement dans ce cas de figure, puisqu'il s'agit d'une agglomération constituée par des vagues migratoires successives. En 1998, lorsque le chef (d'origine Malinké) décède, les notables d'Adaou parviennent à installer – avec le soutien de la préfecture – un retraité récemment rentré au village, d'origine Agni. Le poids politique des notables d'Adaou est tangible dans les années de la présidence Gbagbo, qui utilise abondamment un langage ethno-nationaliste. Le village est élevé au rang de sous-préfecture en 2008, un geste important si l'on tient compte de la place des sous-préfets dans la gestion des conflits fonciers. Laurent Gbagbo lui-même se rend dans le village en janvier 2009, et met en scène son amitié avec l'un des plus grands planteurs de la région, installé à Adaou, Georges Blehoué Aka.

C'est dans un tel contexte de politisation des identités que Dekel s'installe à Ayénuan. En 2007, un terrain de 42 hectares est identifié grâce à la médiation de l'un des associés de l'entreprise, la coopérative de planteurs Cooplato. Or cette terre n'est pas inexploitée. Une portion d'environ 23 hectares est exploitée par huit planteurs originaires d'Ayénuan. L'un d'entre eux possède une majorité de la terre (16 hectares environ). Les autres exploitent de petites parcelles plantées en arbres fruitiers, cacao et manioc. Tous sont d'origine migrante. Les 19 hectares restants correspondent à une ancienne exploitation caféicole gérée depuis plusieurs années par la chefferie du village. Début 2008, Cooplato organise une réunion avec la chefferie et avec huit exploitants. La proposition initialement faite est celle d'une mise en location du terrain, mais les négociations achoppent sur le dédommagement correspondant à la destruction des arbres fruitiers. Un début d'opposition à l'entreprise s'organise autour de l'instituteur du village, qui exploite deux hectares de manguiers sur le périmètre concerné par la transaction.

Alors que les négociations avec les villageois s'enlisent, c'est par des manœuvres concertées entre les autorités villageoises d'Adaou et le riche planteur Bléhoué Aka que les exploitants d'Ayénuan sont dépossédés. Le 15 octobre 2008, un bail est signé par Dekel avec les chefs des villages d'Ayénuan et d'Adaou et avec

12. Soro (M.), *Dynamiques des systèmes de production, droits fonciers et gestion intrafamiliale de la terre chez les migrants sénoufo dans le Sanwi*, thèse de doctorat, Institut d'ethno-sociologie, Université Félix-Houphouët-Boigny, 2009.

Georges Blehoué Aka. Les trois parties s'engagent à faire établir un titre foncier en leur nom. Une demande de certificat foncier collectif est alors faite fin 2009. Le document est établi en avril 2010. Il est transformé en certificat individuel, au nom du seul Blehoué Aka en octobre 2013. Une demande de titre est faite immédiatement après. Tous ces documents sont avalisés par l'administration, alors que la direction départementale de l'agriculture avait fait une enquête en 2010 et avait constaté que les parcelles étaient occupées par des exploitants. À la suite de cette enquête, les paysans d'Ayénouan tentent d'obtenir l'intervention du sous-préfet en leur faveur, avant que celui-ci les renvoie à leur statut de migrants, affirmant qu'ils n'auraient pas le droit de posséder des terres en pays Agni.

Conflits sociaux autour de l'entreprise

Comme l'illustre bien l'exemple d'Ayénouan, l'arrivée de l'entreprise réactive certaines lignes de tension existantes. Elle les requalifie¹³ et reconfigure les équilibres de force, suivant notamment la capacité de certains acteurs dominants à utiliser leur position d'intermédiaires de l'entreprise pour renforcer leur influence politique et sociale. Or la gestion de ces conflits est en partie déterminée par les formes d'ancrage social que nous venons de décrire. Ainsi, les liens de l'entreprise avec des acteurs puissants localement (coopératives de planteurs, chefferies villageoises) peuvent servir à faire obstacle ou au contraire à alimenter le passage au politique. Nous présenterons trois formes de conflits : d'abord, les conflits portant sur les contrats de métayage signés entre l'entreprise et de petits propriétaires fonciers. Ensuite, les conflits générés par les accords d'exploitation passés entre l'entreprise et des autorités villageoises pour la mise à disposition de terres. Enfin, les conflits autour de l'usine, portant sur les devoirs de l'entreprise envers le village d'Ayénouan, notamment en termes de génération d'emploi.

Alors que les conflits entre Dekel et de petits planteurs ayant mis en location leur terre auprès de l'entreprise sont abondants, ils se retrouvent le plus souvent limités à leur cadre contractuel, faute d'être pris en charge par des acteurs collectifs. En effet, si les coopératives sont les principaux représentants des petits planteurs, celles-ci sont étroitement liées à Dekel. Les seuls cas de renégociation d'un contrat que nous avons pu repérer sont des arrangements individuels, obtenus par des planteurs fortement dotés en capitaux (souvent des urbains détenant des terres à la campagne), et non pas des concessions obtenues par une mobilisation collective.

Ces conflits relèvent le plus souvent d'un désaccord sur les devoirs contractuels de l'entreprise auprès des loueurs. Les planteurs rencontrés affirment que

13. Nous avons analysé ces processus de labellisation dans Grajales (J.), « L'agro-business au village. La notion d'accaparement de terres à l'épreuve du cas ivoirien », *Politique africaine*, 151, 2018.

lors de la signature des documents (que la plupart n'étaient pas en mesure de comprendre, ne sachant pas lire ou ayant une pratique assez sommaire de la lecture), les contrats leur auraient été présentés comme correspondant à ce que les usages locaux appellent le « planter-partager ». Le planter-partager est une transaction dans laquelle un champ mis en location est, au moment de la récolte, divisé en trois parties. Un tiers sert à rémunérer le propriétaire, un tiers appartient au locataire et le tiers restant est utilisé pour payer les frais d'entretien de la parcelle. Les contrats de Dekel ne correspondent pas à cet usage, dès lors qu'ils transfèrent intégralement l'usufruit de la parcelle en échange d'une redevance calculée sur la base de la production. Nous avons identifié deux variétés de calcul. Soit il s'agit d'un loyer variable, correspondant à un tiers de la valeur de la récolte, soit il s'agit d'un loyer mixte, avec une part fixe de 20 000 francs CFA (30,49 €) par hectare/par an, et une part variable correspondant à 12,5 % de la récolte. Dans les deux cas, l'exploitation et l'entretien de la parcelle se font exclusivement par Dekel.

Contrairement au planter-partagé, les paysans n'ont donc aucun droit de regard sur la mise en culture, puisque les contrats de location transfèrent tous les droits au locataire pour une durée d'au moins trente ans. De plus, le calcul de la redevance ne se fait pas sur 100 % de la récolte, mais sur 70 % de sa valeur, puisque l'entreprise applique une décote préalable de 30 %, correspondant selon elle justement aux frais d'entretien. Or, si les loueurs rencontrés estiment qu'un tiers de la récolte de leur champ leur revient, ils n'osent pas s'aventurer à essayer de cueillir ce qu'ils estiment leur appartenir, par peur que l'entreprise fasse appel à la gendarmerie. De leur côté, les anciens responsables de l'entreprise que nous avons rencontrés nient avoir trompé sciemment les loueurs sur les termes du contrat. En revanche, deux anciens managers de Dekel reconnaissent que l'entreprise a effectivement décidé d'imposer des frais d'entretien excessivement élevés pour augmenter ses marges.

Par contraste avec la situation des planteurs, les contrats d'exploitation passés par Dekel avec des autorités villageoises ont pu donner lieu à de dures controverses dans l'arène politique villageoise. Un bon exemple de cela est fourni par le village de Diby, situé à 65 km au nord-est de l'usine d'Ayénouan. À Diby, la forte pression foncière existante est due à l'achat de terres par des urbains¹⁴, qui s'accompagne d'un développement vertigineux de l'hévéa et du palmier à huile. Elle résulte également de l'exploitation agro-industrielle de banane, conduite par une entreprise française sur un peu plus de 800 hectares.

En janvier 2011, les autorités coutumières du village de Diby signent un contrat pour l'exploitation de 3000 hectares de terres avec Dekel. Pour les chefs

14. Colin (J.-P.), Tarrouth (H. G.), « Les élites urbaines comme nouveaux acteurs du marché foncier en Côte d'Ivoire », *Géographie, économie, société*, 19 (3), 2017.

des familles de Diby, l'idée consiste à céder à Dekel ce que l'on appelle localement des « bas-fonds », soit des terres marécageuses. En raison de la difficulté de l'exploitation de ces terres inondables, les propriétaires autochtones ont délaissé leur exploitation. Lorsqu'elles sont mises en culture, elles le sont par des femmes, et notamment par des femmes étrangères. Ces terres servent à la production de maïs, riz ou cultures maraîchères (tomates, aubergines, gombo), le cacao et l'hévéa n'étant pas adaptés à un milieu humide. Se rencontrent alors ici des représentations sur la valeur genrée de la terre qui fondent la marginalité de ces espaces. Il est alors d'autant plus facile de déposséder ces femmes, qu'aucun droit ne leur est reconnu sur ces terres. En outre, dans les rares cas où les problèmes de terre qu'elles rencontrent sont remontés aux autorités, ils sont rarement résolus en leur faveur¹⁵.

Cette situation aboutit à des affrontements entre groupes de jeunes définis selon des appartenances ethniques, et ce dans le contexte de radicalisation de la crise postélectorale de 2010-2011¹⁶. À la suite de la signature d'un contrat entre le chef de village et l'entreprise, plusieurs chefs de famille organisent des groupes de jeunes chargés d'aller défricher les bas-fonds, et donc de détruire les cultures exploitées par des femmes étrangères. Ils ne s'y arrêtent pas et défrichent aussi des plantations de cacao adjacentes, généralement appartenant à ces mêmes femmes ou à leurs proches. Une action est organisée par des jeunes d'origine migrante, qui s'opposent au défrichage et détruisent les plants qui ont commencé à être plantés.

En parallèle, on assiste à une crise interne à la chefferie. Le chef en place est critiqué par les partisans de l'exploitation agro-industrielle, qui craignent que Dekel ne finisse par partir devant l'incapacité dans laquelle est le village de libérer des terres. Ce sont alors les chefs de famille qui avaient coordonné le défrichage qui reprennent la main et négocient un compromis avec Dekel. Une répartition de la redevance payée par l'entreprise (qui équivaut comme pour les particuliers à un tiers de la valeur de la récolte après déduction des frais d'entretien et d'exploitation) est faite entre les familles Agni du village et l'association des jeunes étrangers. L'argent sera versé sous le contrôle de la sous-préfecture de Maféré. Alors que les négociations se font dans le conflit, les partisans de l'accord réussissent à obtenir la destitution du chef, qui doit être actée à la fois par la sous-préfecture et par le roi du Sanwi.

Dans ce cas, le conflit est finalement pris en charge par les institutions villageoises et par d'autres autorités (roi et sous-préfète). En 2016, lors de notre

15. On peut citer l'exemple du village de Diatokro, où l'association des femmes étrangères, qui s'était vue octroyer une parcelle a ensuite été dépossédée par le chef de village. Portée à la sous-préfecture, l'affaire n'a pas abouti.

16. Pour une description plus approfondie de ce conflit, voir Grajales (J.), « From war to wealth? Capitalist peace and land policies in Côte d'Ivoire », *Review of African Political Economy*, 47 (163), 2020.

premier séjour de terrain à Diby, la question n'était plus l'occupation des terres par l'entreprise, mais le partage des dividendes, qui continue à agiter le village. La dépossession des femmes qui avaient cultivé les bas-fonds depuis des années n'apparaissait plus comme un problème dans l'espace public.

Un troisième type de conflit rencontré déborde au contraire les institutions villageoises, et alimente une critique acerbe de leur légitimité, notamment en s'adossant à des conflits intergénérationnels. À Ayénouan, c'est par la question de l'emploi que cela s'est exprimé. En effet, l'emploi est, comme dans n'importe quel espace appauvri jouxtant une entreprise très active, une attente extrêmement forte. Elle l'est notamment chez les jeunes hommes, récemment retournés dans le village après un passage par la ville, où ils ont étudié et/ou pratiqué de « petits boulots ». Chassés des villes par le manque d'opportunités d'emploi¹⁷, ils voient dans l'usine la possibilité d'accession à un emploi salarié. L'un d'entre eux raconte :

« Je suis retourné au village parce que je ne pouvais pas continuer mes études de sciences naturelles. [...] J'ai commencé à travailler début 2014. Je travaillais dans l'extraction, ce sont les postes les plus durs, il fait très chaud. On travaillait en équipes de quatre avec un chef. On m'a notifié que le contrat serait terminé en janvier [2016]. Je suis allé voir le chef du village, mais il m'a dit qu'il ne se mêlait pas des affaires de Dekel¹⁸. »

Ce type de frustrations a pu s'exprimer en janvier 2016 lors d'une mobilisation qui a bloqué l'accès à l'usine pendant deux jours. Les manifestants, la plupart d'entre eux des jeunes d'Ayénouan, ont dressé des barricades à l'entrée de l'usine pour empêcher la circulation des camions. L'échec des premières tentatives de négociation provoque alors l'intervention de la gendarmerie. Celle-ci utilise des gaz lacrymogènes pour tenter de disperser les manifestants¹⁹. En parallèle, se met en place une négociation, qui ne porte pas uniquement sur la question de l'emploi, mais plus largement sur l'investissement de Dekel dans le village. Les relations entre l'entreprise et le village sont alors prises en main par une structure existante, l'Union pour le Développement d'Ayénouan (UDA). Il s'agit d'une mutuelle de développement comme il en existe des centaines dans le Sud ivoirien²⁰. Elle est présidée par un planteur relativement aisé, et porte également la voix du comité des parents d'élèves de l'école, dont le président est très actif. En novembre 2016, l'entreprise avait raccordé son château d'eau à celui du village et avait construit de nouvelles salles de classe. En revanche, la situation de l'emploi n'avait pas changé. Elle continuait à employer des travailleurs

17. Montaz (L.), *Retour au village*, op. cit.

18. Entretien Ayénouan, novembre 2016.

19. « Des populations bloquent l'accès à Dekel Oil », *Nord-Sud Quotidien*, 26 janvier 2016.

20. Gnabéli (R. Y.), *Les mutuelles de développement en Côte d'Ivoire : idéologie de l'origine et modernisation villageoise*, Paris, L'Harmattan, 2014.

journaliers, au tarif de 1500 francs CFA (2,28 €) par jour. Par ailleurs, si l'entreprise embauche surtout des femmes pour travailler dans la pépinière, elle est beaucoup plus réticente à embaucher des hommes du village dans l'usine. La situation de ces jeunes hommes est d'autant plus désavantageuse qu'ils ne sont pas, dans le contexte ivoirien actuel, une « population cible » prioritaire pour les politiques d'aide au développement. L'accord entre l'UDA et l'entreprise alimente alors des tensions intergénérationnelles, alors que les intérêts des jeunes ne trouvent pas d'écho auprès des porte-parole reconnus de la communauté. Ces frustrations nourrissent une critique de l'incapacité des aînés à obtenir des ressources que ces jeunes perçoivent comme étant leur dû. Un enquêteur affirme, de façon virulente, durant une réunion publique :

« Il faut se passer des chefs ! Il faut que le chef soit seulement un observateur. Il faut se passer des chefs parce que ce ne sont pas les chefs qui vont parler fort à ces entreprises. Ici ce n'est pas le chef qui va s'opposer à Dekel²¹ ! »

Une partie des mécontentements exprimés dans les villages où des terres ont été cédées par les chefferies et à Ayénouan, où les retombées de l'usine bénéficient peu aux habitants, est prise en charge par une organisation locale, constituée initialement autour du registre protestataire de « l'accaparement des terres ». Or, nous le verrons, ce langage reste ambigu. D'abord, car les mécontentements qui s'agrègent dans cette initiative ne sont pas tous, ni même prioritairement liés à la question de l'occupation de la terre. Ensuite, car l'emprunt du registre protestataire, s'il permet des alliances avec des acteurs transnationaux, n'aboutit pas pour autant à une mobilisation contre l'entreprise, mais plutôt à la recherche de solutions alternatives au manque de terres. C'est à cette initiative locale que seront dédiées les pages suivantes.

Mobilisation locale et activisme protestataire transnational

En portant attention aux conditions politiques et matérielles de la mobilisation²², et en particulier aux usages des ressources transnationales²³, nous revenons ici sur la trajectoire de cette organisation locale créée en 2016 et appelée Yetiho. Nous analysons tout d'abord la façon dont cette « plateforme communautaire » suscite la mobilisation d'un certain groupe social : les femmes allogènes et allochtones, et comment elle parvient à donner sens à leurs revendications multiples. Comme l'illustre le cas des bas-fonds à Diby traité dans la première partie, aucun droit ne leur est reconnu sur la terre et leurs

21. Carnet de terrain, Ayénouan, mars 2017.

22. Banégas (R.), Pommerolle (M.-E.), Siméant (J.), « Lutter dans les Afriques », *Genèses*, 81, 2010.

23. Della Porta (D.), Tarrow (S.), *Transnational Protest and Global Activism*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield/Poüssée Publishers, 2004 ; Tarrow (S.), *The New Transnational Activism*, New York, NY, Cambridge University Press, 2005 ; Pommerolle (M.-E.), « The extraversion of protest : conditions, history and use of the 'international' in Africa », *Review of African Political Economy*, 37 (125), 2010.

mécontentements sont rarement traités par les autorités locales. Pour autant, bien qu'elle vise un groupe directement touché par des cas de dépossession de terres, nous montrons ensuite que le travail opéré par cette plateforme ne vise pas à contester frontalement l'« accaparement » des terres, et les pratiques de Dekel en particulier. Il s'agit plutôt de s'adapter à la transformation du paysage agro-industriel et de l'économie de la région. Ce faisant, la mobilisation voit sa cible redéfinie : des autorités locales et Dekel comme adversaires, à Yetiho sommé d'apporter des réponses aux demandes des femmes.

Mobiliser les femmes contre les accaparements de terres ou les aider à s'y adapter ?

Yetiho (« Notre cause » en langue agni) est créé en tant que comité de veille foncière et environnementale, mis en place par l'ONG Inades-Formation²⁴ en 2016. Au début de la décennie 2010, cette ONG ouest-africaine réalise une étude en collaboration avec la Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN) et l'Université de Montréal (REDTAC). Publiée en 2015, cette étude examine les impacts de l'« acquisition massive de terres » sur les communautés paysannes dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest²⁵. Dans ce contexte, l'ONG met en place et forme deux comités de veille en Côte d'Ivoire, l'un à Hiré sur la question minière et l'autre à Aboisso sur les enjeux liés aux plantations de palmier et d'hévéa. Ce dernier comité est à l'origine de Yetiho. Son président est un jeune ingénieur Agni, originaire du village de Diby, et qui est interrogé par Inades-Formation dans le cadre du documentaire « La fièvre verte » réalisé dans le Sud-Comoé. Accédant peu de temps après à la fonction de chef par intérim du village de Diby, il est particulièrement remarqué par l'ONG pour ses qualités d'expression, son charisme et son engagement, comme en témoigne ce discours qu'il prononce auprès du chef et des notables du village de Diatokro, en juillet 2019 :

« Je crois que la reconnaissance vient de Dieu. J'étais ingénieur-informaticien. Ensuite, j'ai retrouvé le village pour pouvoir avoir ma terre. [...] J'ai vu les grandes sociétés qui venaient et j'ai attiré l'attention de mes parents sur ce phénomène. [...] J'ai pris la relève mais c'est difficile car je n'ai pas de revenus. Moi je suis pieds nus tandis que les gens de Dekel circulent en 4 x 4. Puis Inades est venu. Ils se sont entretenus avec sept chefs de famille, dont moi. J'ai fait un film avec Inades ["La fièvre verte"], j'étais le plus jeune des chefs. Et je suis devenu le porte-parole de toute cette population, des femmes et de nos frères qui souffraient. [Un chercheur] est venu nous rendre visite. On est passé dans plusieurs villages et il a financé. Les femmes ont parlé, il a écrit. Yetiho, c'est notre cause.

24. Inades-Formation est un réseau d'associations panafricain de droit ivoirien qui « œuvre pour le développement équitable et durable en Afrique » (<http://www.inadesformation.net/organisation/presentation/>), présent dans plusieurs pays d'Afrique Sub-Saharienne, et dont le siège se situe à Abidjan.

25. *Touche pas à ma terre, c'est ma vie !*, Inter-Pares, COPAGEN, REDTAC Université de Montréal, mars 2015.

On a tourné un peu partout. Comment aider nos mamans, nos jeunes frères ? Nos mamans, ce sont elles qui font qu'on mange. En aidant les femmes et les jeunes, on aide les hommes, on aide nos frères. Les [ONG] vont venir pour aider les femmes à faire ce qu'elles savent faire. »

Dès son origine, la mobilisation est prise dans un réseau d'acteurs transnationaux : des chercheurs étrangers – dont l'autrice et l'auteur – venus documenter l'installation de sociétés agro-industrielles dans la région, et des ONG internationales, telles qu'Inades-Formation, à l'origine de la création de Yetiho. Par la suite, le Réseau des acteurs du développement durable – RADD, une association de droit camerounais présente dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, et GRAIN, une ONG internationale engagée dans « la lutte des paysans et des mouvements sociaux pour renforcer le contrôle des communautés sur des systèmes alimentaires fondés sur la biodiversité²⁶ », se joignent aux activités menées par la plateforme. Ces trois ONG partagent un intérêt commun pour les problèmes suscités par l'installation de sociétés agro-industrielles étrangères en Afrique subsaharienne. Mais elles n'adoptent pas le même registre. Inades-Formation préfère ainsi le terme « acquisition massive de terres » à celui d'« accaparement », jugé trop « activiste²⁷ ». En revanche, l'ONG GRAIN a joué un rôle important dans le développement du cadrage de « l'accaparement de terres » par la production de plusieurs publications importantes à partir de 2008. Entre les deux, le RADD se positionne sur ce registre protestataire tout en étant engagé dans des programmes plus modérés de développement, visant à former les femmes et les jeunes dans l'entrepreneuriat.

Exportant la cause de la lutte contre les « acquisitions massives de terres » ou « accaparements de terre » en Côte d'Ivoire, ces acteurs transnationaux sont à la poursuite du bon partenaire local. Mais la recherche d'un groupe social à mobiliser met les coordinateurs de la plateforme aux prises avec des problématiques diverses qui débordent la question de l'« accaparement ». Comme nous allons le montrer à présent, la tension entre ce cadrage et les revendications multiples des femmes étrangères mobilisées structure la constitution de la plateforme et son déploiement.

Très tôt, le président de la plateforme perçoit l'importance stratégique des femmes comme sujets de la mobilisation. La précarité qui caractérise l'accès des femmes à la terre à Diby, décrite dans la première partie, lui est déjà apparue. Il comprend alors qu'il faut « mettre les femmes devant car ce sont les premières impactées²⁸ ». Mais il est également conscient des attentes fortes des bailleurs sur ce thème. Le genre a en effet pris une dimension centrale dans les politiques

26. D'après la présentation de l'ONG : <https://www.grain.org/fr/pages/organisation>.

27. *Touche pas à ma terre, c'est ma vie !*, document cité, p. 7.

28. Carnet de terrain, Ayenouan, 15 juillet 2019.

de développement depuis les années 1980, et plus récemment dans les débats sur l'accaparement des terres ou la promotion de l'agriculture familiale²⁹.

Le président de Yetiho cible en particulier les femmes identifiées comme appartenant au groupe Dioula³⁰. Bien qu'elles ne soient pas les seules affectées par le manque de terres, ces dernières souffrent de manière disproportionnée de l'extension de la culture du palmier, notamment dans les bas-fonds qu'elles louent pour leurs cultures vivrières³¹. Ce ciblage est loin de faire l'unanimité chez la plupart des Ivoiriens qui ont intériorisé l'exclusion des étrangers de la propriété de la terre. Mais il s'explique par la trajectoire particulière du président de la plateforme et par ses réseaux personnels. Disposant d'un très faible ancrage au sein de son propre groupe Agni, il se tourne alors vers les populations Dioula dont les expériences résonnent avec les objectifs portés par le comité de veille. Il peut aussi s'appuyer sur un membre du groupe Dioula de la zone, très impliqué dans la contestation de l'installation de Dekel à Ayenouan. Ce dernier dispose de relais importants au sein de l'Union des Ressortissants des États membres (UREM) de la CEDEAO, rassemblant des migrants originaires des pays ouest-africains.

Un atelier, financé par le RADD et GRAIN, permet de constituer une base solide et pérenne de femmes adhérant à la plateforme. L'atelier, qui prend place à Diby en mars 2018, porte sur « l'état d'accaparement de terres par les multinationales et les solutions alternatives ». En amont, des « tournées de sensibilisation » sont conduites dans plusieurs localités (N'Zikro, Ayenouan, Yapokro, Diatokro, Amanikro, Soumié et Toumanguié Village). Huit femmes, dont la plupart occupent déjà des positions de direction des associations et coopératives de femmes ou au sein de la communauté CEDEAO des villages, sont désignées pour y participer. L'une d'entre elles émerge comme la principale figure féminine de la lutte. Originaire du village de Yapokro, Pauline F.³² est une femme résidant à Abidjan, parlant et écrivant parfaitement le français à la différence de la plupart des autres femmes mobilisées. Pour autant, elle a

29. On citera le rôle croissant joué par les institutions internationales dans la constitution de bases de données sur la thématique genre et foncier, comme l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO) depuis 2010. De même, le *Social Institutions and Gender Index* (SIGI), créé par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a créé un volet « Accès aux ressources » qui identifie les discriminations faites aux femmes concernant l'accès et le contrôle de la terre. Enfin, l'initiative « Feed the future », mise en place par l'Agence des États-Unis pour le développement international (*United States Agency for International Development*, USAID), a constitué un indicateur qui mesure l'autonomisation des femmes dans l'agriculture : le « Women's Empowerment in Agriculture Index ».

30. Le « dioula » désigne la langue que ces femmes, d'ethnie Sénoufo ou Malinké, ou bien d'origine de la Guinée, du Mali ou du Burkina Faso, parlent au quotidien.

31. Koné (M.), *Femmes et foncier. Fiche pédagogique*, Paris, Comité technique foncier développement, 2011. Dans d'autres contextes, voir Razavi (S.), *Agrarian Change, Gender and Land Rights*, Londres, Wiley, 2003 ; Wanyeki (L. M.), dir., *Women and Land in Africa: Culture, Religion and Realizing Women's Rights*, Londres, Zed Books, 2003.

32. Afin de préserver l'anonymat de cette personne, nous avons changé le prénom et l'initiale du nom de famille.

gardé des liens forts avec son village d'origine, Yapokro, où elle organise des « arbres de Noël », consistant en des cérémonies de remise de dons destinés aux femmes Dioula. À ce titre, elle acquiert une certaine renommée dans son village et dispose d'une expérience dans l'organisation d'actions collectives. Se disant menacée par la société Palmci alors qu'elle organise un arbre de Noël sur les terres de ses grands-parents, désormais occupées par la société, elle s'engage véritablement dans la lutte contre les « accaparements » lors de l'atelier de Diby. Elle y rencontre Marie-Crescence Ngobo, la secrétaire exécutive du RADD, dont elle devient proche. Cette femme camerounaise est un exemple paradigmatique de militante transnationale. Lauréate du Positive Awards 2015³³, elle met en place dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest de nombreux ateliers destinés à accompagner les femmes dans la création et le développement d'activités génératrices de revenu. Dans le même temps, elle s'engage activement dans la lutte contre les violences faites aux femmes riveraines des sociétés agro-industrielles dans la sous-région.

L'atelier de Diby ne contribue pas seulement à mettre en relation ces femmes entre elles, ou avec ces ONG, il leur offre également un espace d'expression. Ceci est d'autant plus significatif dans un contexte où les autorités locales sont soit impuissantes³⁴, soit réticentes à prendre en main les problèmes qu'elles rencontrent, d'autant plus sur les enjeux liés à la terre comme nous l'avons vu dans la première partie. En organisant leur prise de parole, Yetiho agrège des revendications et frustrations très diverses, qui ne sont pas toutes liées à l'installation de Dekel. Ainsi, lors de l'atelier, les femmes décrivent les problèmes rencontrés en raison de l'activité de plusieurs entreprises : Palmci, Dekel et Canavese. Ces problèmes sont multiples : appauvrissement ou perte des bas-fonds ; pollution de l'eau ; accès restreint aux emplois fournis par les plantations ; ou encore sévices dégradants subis par les femmes riveraines à N'Zikro et Yapokro. De plus, les problèmes mis en lumière lors de l'atelier ne renvoient pas tous à l'activité des sociétés agro-industrielles. En témoignent les difficultés exprimées par les coopératives de femmes de Diatokro dans l'écoulement de leurs produits agricoles, en particulier l'huile rouge qu'elles produisent à partir des graines de palmier.

À Diby, et lors des ateliers suivants organisés par le RADD et d'autres ONG, le terme « accaparement » est utilisé comme mot-valise pour créer du lien. Ce terme permet également d'opérer une montée en généralité à partir des problèmes divers rencontrés par les femmes, dont certains sont directement liés au manque de terre, mais qui concernent plus largement leurs moyens de subsistance. Ce cadrage coexiste avec le discours de l'« adaptation ». Cette allocution

33. Ce prix récompense chaque année des entrepreneurs bénéficiaires des programmes de Positive Planet, une organisation présidée par Jacques Attali.

34. Cette impuissance s'explique par le statut particulier de la plupart des villages couverts par la plateforme, qui ne sont pas reconnus officiellement, mais gérés par la sous-préfecture d'Adaou.

que le président de Yetiho tient aux femmes de la plateforme à Ayenouan en juillet 2019 en est un bon exemple :

« Le phénomène a commencé depuis cinq ou six ans avec l'installation de Dekel Oil. Ce sont des terres que l'on ne peut plus récupérer. [...] Les accapareurs, ce sont Canavèse, Dekel Oil, ce sont aussi les particuliers. [...] Que faire ? Il existe des solutions alternatives. Les Blancs nous enseignent beaucoup de choses. Engager la lutte, c'est d'abord pour revendiquer des droits auprès de ceux qui vont occuper vos terres. [...] Il faut être réaliste, on ne va pas pouvoir récupérer la terre et puis même ça pourrait déstabiliser l'État de Côte d'Ivoire, car Palmci c'est l'État de Côte d'Ivoire. Il faut penser à survivre, à nous adapter³⁵. »

Tout en utilisant le terme « accapareurs », le message porté par le président n'est pas de contester les « accaparements » mais plutôt de s'y adapter. Comme nous allons le voir à présent, le discours de l'« adaptation » et des « solutions alternatives » rend possible la mise en avant de solutions concrètes et directement imputables à l'action de la plateforme Yetiho.

Une mobilisation sans adversaire

Si le registre de l'« accaparement » permet de susciter la mobilisation en agréant des revendications variées, les réponses qui y sont apportées par la plateforme n'engagent pas de rapport frontal à Dekel ni même ne constituent l'État comme arbitre. La plateforme Yetiho met plutôt en avant la promotion de « solutions alternatives », empruntant aux ONG transnationales leurs techniques d'intervention plutôt que leur discours protestataire. Ce faisant, la mobilisation perd sa cible et devient sa propre fin, en constituant déjà une réponse aux revendications des femmes dans la défense de leurs moyens de subsistance.

Pour comprendre cette direction, il faut tout d'abord revenir sur les usages sélectifs que le président de la plateforme fait des ressources transnationales ; étant par ailleurs engagé dans des activités d'intermédiation avec les entreprises Dekel et Canavèse. Mais la promotion de « solutions alternatives », plutôt que l'action protestataire, n'est pas seulement une option stratégique. Cette forme d'action collective est aussi déterminée par la configuration d'acteurs, changeante, de la mobilisation dans un contexte politique peu propice à des formes d'action protestataires.

À la suite de l'atelier de Diby, les membres de Yetiho sont invités à plusieurs ateliers financés par le RADD et GRAIN sur le « fléau de l'accaparement des terres par Dekel Oil » (Guity, 11 août 2018) mais aussi à visée pratique, comme à Diby sur « le développement des alternatives économiques pour les femmes riveraines » (14 août 2018). Les interactions entre ces ONG transnationales et Yetiho ne sont pas à sens unique. Yetiho fait un usage opportuniste de ces ateliers

35. Carnet de terrain, 15 juillet 2019, Ayenouan.

et des visites de bailleurs pour avancer ses propres objectifs. En plus de l'occasion offerte de se familiariser à certaines techniques de développement, un premier usage évident tient dans les ressources financières et les moyens logistiques qu'ils offrent pour se déplacer dans les villages. Un deuxième usage est politique : il permet de s'assurer ou de renouveler le soutien des autorités locales, invitées à ouvrir les ateliers par un discours. Ceci est d'autant plus important pour le président de la plateforme que ce dernier est engagé dans plusieurs activités d'intermédiation dans des conflits impliquant les populations de Diby et Dekel ainsi que Canavèse. Enfin, un dernier usage, le plus important, tient dans l'occasion donnée par ces ateliers de susciter, renforcer ou étendre la mobilisation des femmes. Dans ce cadre, la « documentation » (selon le terme utilisé à de nombreuses reprises par le président de la plateforme) des actions par des photographies, des vidéos et de courts textes postés sur le groupe WhatsApp de Yetiho est un gage de sérieux à destination du bailleur ; elle vise aussi à mobiliser les femmes, dont de plus en plus acquièrent des portables intelligents.

Ce faisant, le président de Yetiho se trouve sur une ligne de crête. D'un côté, ses connexions avec les ONG transnationales sont sa principale source de ressources économiques et politiques. De l'autre, son insertion dans l'arène politique villageoise le conduit à adopter une position bien plus modérée que celle défendue par ses bailleurs, qui entendent dénoncer la mainmise des firmes agro-industrielles sur la terre en Afrique de l'ouest.

Cette tension est particulièrement manifeste dans l'organisation d'une « pétition des femmes riveraines des plantations de monocultures victimes d'abus » par Yetiho en 2018. L'idée de cette pétition est proposée par le RADD, qui souhaite répliquer le réseau Stop Abus sur Riverains, déjà expérimenté au Cameroun, et dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest dont la Côte d'Ivoire. Si Yetiho parvient à recueillir les signatures de nombreuses femmes des villages riverains de l'usine Dekel, la pétition a des résultats très limités. L'initiative portée auprès des instances nationales et internationales n'obtient aucune réponse, et celle avancée à l'échelle locale ne conduit pas à la prise d'engagements concrets par les autorités.

Cet échec témoigne d'un contexte politique tant local que national peu propice au développement d'actions protestataires³⁶. Il a pour conséquence significative la transformation des systèmes d'alliance et d'appui, consolidant l'orientation prise par le président de Yetiho dans la promotion de « solutions alternatives » plutôt que des actions protestataires mises en avant par ses partenaires transnationaux. Ainsi, l'initiative occasionne une scission au sein de la

36. De même, une action inspirée par l'atelier de Diby de 2018 et visant directement Canavèse est menée à Toumanguié village. L'ONG Grain est même prévenue pour médiatiser la contestation, mais la présidente de l'association des femmes, mariée à un notable du village, en avise la chefferie qui bloque à son tour la mobilisation.

plateforme opposant la direction du président de la plateforme et celle de sa principale porte-parole féminine, Pauline F³⁷. D'un côté, les ONG Grain et le RADD prennent leur distance avec la direction du président de la plateforme et se rapprochent des initiatives portées par Pauline F. Cette dernière devient ainsi membre des Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE), dont le siège accueille l'ONG GRAIN. Prolongeant le travail qu'elle a mené par l'organisation d'arbres de Noël, elle recentre progressivement ses actions dans la lutte contre les violences faites aux femmes riveraines. Cette question est à l'agenda de GRAIN et du RADD. Les deux organisations cherchent en effet à documenter les violences faites aux femmes au Cameroun, au Libéria, au Gabon et en Sierra Leone, en lien avec l'implantation de plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéa. De l'autre côté, le président de la plateforme, qui est engagé auprès des autorités locales, est particulièrement critique vis-à-vis de cette thématique. Selon lui, ces actions essaient de coller à un agenda occidental, sans pour autant refléter les réalités locales : « Les Blancs veulent du sensationnel. Ils ont parlé de cas de viols à N'Zikro mais ils n'ont pas la matière. Aucune femme n'a voulu expliquer³⁸. » Prenant ses distances avec cette thématique, le programme d'activité de Yetiho prévu pour l'année 2019 vise ainsi le « Renforcement des activités endogènes et le développement de solutions alternatives des populations riveraines des plantations de monocultures ».

Si la plateforme perd le soutien de GRAIN, aligné sur un agenda plus radical, elle parvient à garder l'appui du RADD, engagé par ailleurs dans des initiatives de développement plus modérées. Elle attire même l'attention d'un nouvel acteur transnational. Alors qu'une coalition d'ONG organise en novembre 2018 une « Caravane ouest-africaine pour le droit à la terre, à l'eau et aux semences », Yetiho se charge de l'organisation de l'une des deux étapes ivoiriennes, qui a lieu à la ville d'Aboisso, chef-lieu départemental. Cet événement initie une collaboration plus pérenne entre Yetiho et l'une des ONG qui organise la Caravane : la section malienne de la Convergence Globale des Luttés pour la Terre et l'Eau ouest-africaine (CGLTE). Cette collaboration achève la direction prise par la mobilisation dans la défense des moyens de subsistance, en faisant de Yetiho un opérateur des projets de développement de la CGLTE.

Comme le RADD et GRAIN, la CGLTE est un acteur transnational portant un discours radical sur le phénomène des « accaparements ». Elle se présente ainsi comme une « synergie des mouvements et organisations de la sous-région » ouest-africaine pour « lutter et protester contre les accaparements de toutes les ressources³⁹ ». En parallèle de ce discours, à l'instar du RADD, elle

37. L'objet du conflit est peu clair, chacune des parties se disputant l'attention du bailleur et le financement apporté pour l'organisation de la pétition.

38. Conversation informelle, 17 juillet 2019.

39. Site internet : <https://africaconvergence.net/-Qui-sommes-nous->.

met également en œuvre des projets de développement, dont l'un visant le « renforcement des femmes et des jeunes du secteur informel en Afrique de l'Ouest ». À la recherche d'une initiative locale à soutenir dans le cadre de ce projet, la CGLTE se rend dans le Sud-Comoé en juillet 2019. Yetiho se pose en intermédiaire, mettant en relation la CGLTE avec les autorités et les femmes des villages couverts par la plateforme. Parmi ces villages, Toumanguié village est particulièrement mis en avant par le président de la plateforme en raison du dynamisme des femmes y résidant et de leur sens de l'organisation. Ce village a été constitué en lien direct avec l'installation de la plantation gérée par Palmci et autrefois par la Sodepalm, dont il accueillait les travailleurs. Il est à présent enclavé et l'agriculture vivrière, pratiquée par les femmes, est quasiment impossible dans la zone, contraignant les femmes à se reconverter dans d'autres secteurs d'activité. Cas d'école de la lutte menée par Yetiho, Toumanguié village est en outre exemplaire de « bonnes pratiques » visant à soutenir les femmes. Ainsi, en 2017, le chef du village ainsi que les époux de plusieurs femmes mettent à la disposition des coopératives de femmes des lopins de terre pour leurs cultures.

L'accueil chantant et dansant des femmes de Toumanguié village fait forte impression auprès de l'équipe la CGLTE, qui décide d'octroyer un fonds de 1 million de francs CFA (1 525 €) pour le projet de création d'un poulailler. Pour pouvoir mettre en œuvre le projet et gérer le financement obtenu, Yetiho se voit contraint de formaliser sa structure. La plateforme entreprend ainsi des démarches administratives pour obtenir un statut d'association et ouvrir un compte bancaire. Mais cette formalisation et le nouveau rôle endossé par la plateforme, comme opérateur du développement, sont problématiques : ils font de Yetiho l'interlocuteur central des femmes, sommé d'apporter des réponses aux problèmes qu'elles rencontrent.

Cette transition est loin d'être évidente, comme en témoigne la manière dont Yetiho gère l'acquisition de la parcelle accueillant le poulailler. Les femmes de Toumanguié village, organisées en coopérative, ne disposent pas d'un document formalisant leur installation du poulailler sur la parcelle, mais seulement d'un accord oral du propriétaire. Cette situation ne résulte pas d'une réticence du propriétaire. Elle est voulue par le président de Yetiho, qui, bien que sensibilisé aux enjeux de sécurisation des terres, ne veut pas que « l'on croie que Yetiho a de l'argent⁴⁰ ». Car désormais Yetiho ne permet plus seulement d'agréger des mécontentements et de leur donner sens. La plateforme suscite également des attentes de la part des populations qui espèrent qu'elle pourra y apporter des solutions. Avec ce projet, la plateforme offre ainsi des ressources aux stratégies de diversification économique que ces femmes ont déjà engagées, anticipant

40. Conversation informelle, 23 novembre 2019.

une pénurie de terres⁴¹. Ces attentes se manifestent par les demandes répétées des femmes de Diatokro de pouvoir bénéficier d'un fonds pour mettre en place une broyeuse à manioc. Elles s'illustrent également par le sentiment d'instrumentalisation exprimé par plusieurs femmes lors de nos enquêtes dans les villages de Soumié et Ayenouan. Celles-ci assimilent Yetiho à la longue liste des ONG qui se rendent dans la région, prennent des photos et filment les danses des femmes, mais sans impact sur les conditions de vie des populations⁴².

Conclusion

À rebours des analyses des entreprises agro-industrielles en termes d'enclaves, nous avons montré dans cet article comment l'installation d'une société d'exploitation d'huile de palme dans le Sud-Comoé, une région caractérisée par une forte pression foncière et par des formes variées de capitalisme agraire, s'ancre dans une topographie politique et sociale. Les modes d'action collective observés couvrent un large éventail, mêlant intermédiation, protestation et adaptation. Loin de présupposer que ces diverses modalités d'action s'opposent, nous avons cherché à retracer leurs diverses formes d'articulation, qui contribuent *in fine* à arrimer la société agro-industrielle dans l'espace social et politique local.

Dans un premier temps, nous avons ainsi analysé les formes d'articulation entre intermédiation et protestation, en examinant la manière dont l'installation de l'entreprise réactive, recompose des conflits existants, en produit d'autres. Ces conflits se caractérisent par des degrés divers de passage à l'action collective. Alors que dans certains cas ils restent larvés, et se caractérisent par une absence de prise en compte par des acteurs collectifs, à d'autres moments ils redéfinissent les formes d'opposition et concurrence pour le pouvoir politique au sein de l'espace villageois. Nous avons montré que le recours à des actions protestataires est contraint par les relations d'intermédiation dans lesquelles les acteurs locaux sont engagés avec l'entreprise et qui lui fournissent un ancrage tant social que politique.

Dans un deuxième temps, nous avons relevé un continuum entre protestation et adaptation à partir du seul cas observé de mobilisation collective maintenue dans la durée, celle de l'organisation locale Yetiho. Paradoxalement, le succès de cette mobilisation tient à la construction de mécontentements de groupes, celui des femmes allogènes et allochtones, qui sont justement marginalisées dans l'arène politique villageoise et écartées des activités d'intermédiation étudiées dans la première partie. Cependant, le travail de montée en généralité opéré par

41. Ainsi, la plupart des femmes rencontrées dans le Sud-Comoé ont déjà converti une partie de leurs activités dans des projets d'élevage, la transformation du manioc, la confection de l'huile rouge ou le commerce de pages.

42. Carnet de terrain, Soumié, Ayenouan, novembre 2019.

cette organisation locale, en connexion étroite avec un activisme protestataire transnational, contribue à déplacer la focale de la mobilisation, de la protestation à l'adaptation. En effet, si la mobilisation des femmes sans terre correspond aux attentes des bailleurs de fonds, les revendications de ce groupe visent moins la contestation frontale de « l'accaparement », que la recherche de sources de revenus alternatives à l'agriculture.

À travers cette contribution, nous avons ainsi cherché à complexifier la représentation, répandue dans des cercles militants mais aussi académiques, des entreprises agro-industrielles comme des actrices hors-sol, déconnectées des espaces locaux où elles opèrent mais insérées dans des chaînes de valeur internationalisées. Par un regard plus nuancé, nous comprenons comment les transformations contemporaines du capitalisme agraire se traduisent à la fois par des formes complexes d'articulation entre acteurs entrepreneuriaux et espaces agricoles, et par des tensions entre des registres protestataires transnationaux et des logiques locales d'action. Plus largement, nous documentons et analysons par ce cas d'autres formes de mobilisation, qui ne sont pas nécessairement centrées sur l'État⁴³, mais qui identifient d'autres adversaires comme des entreprises, ou même, à l'instar du travail d'Emmanuelle Bouilly dans le cas du Sénégal, « qui adopte[nt] des technologies de réparation des malheurs sociaux reposant sur l'investissement des bénéficiaires eux-mêmes⁴⁴ ».

Jacobo GRAJALES est professeur de science politique à l'Université de Lille, chercheur au CERAPS et membre junior de l'Institut universitaire de France. Ses recherches actuelles portent sur la place des enjeux fonciers et environnementaux dans les politiques de sortie de conflit, ainsi que sur le rôle joué par les acteurs économiques et les milieux de l'aide au développement dans ces mêmes conjonctures. Ses terrains d'enquête actuels sont la Colombie et la Côte d'Ivoire. Son dernier ouvrage s'intitule *Agrarian Capitalism, War and Peace in Colombia: Beyond Dispossession* (Routledge, 2021).

jacobo.grajales-lopez@univ-lille.fr

Marie SAIGET est maîtresse de conférences en science politique à l'Université de Lille et chercheuse au CERAPS. Elle mène actuellement des recherches sur les interventions « post-conflit » des organisations internationales menées en Côte d'Ivoire et au Burundi. Dans ce cadre, elle s'intéresse en particulier aux actions collectives des femmes et aux enjeux liés à la terre. Ses dernières publications sont parues dans la revue *Gouvernement et action publique* (2019) et dans l'encyclopédie *Oxford Research Encyclopedia of African History* (2020).

marie.saiget@univ-lille.fr

43. Mamdani (M.), Wamba-dia-Wamba (E.), *African Studies in Social Movements and Democracy*, Dakar, CODESRIA, 1995.

44. Bouilly (E.), *Du couscous et des meetings*, op. cit.

On the edge of the plantation: Intermediation, protest, and adaptation to “land grabbing” in Côte d’Ivoire

Agribusiness investment has an overarching and growing influence in a wide range of rural areas. In Africa, Latin America, and South Asia, but also the post-communist world, agribusiness territories are described as “enclaves,” encountering the opposition of “local communities” who fight in resistance against “land grabbing”. While reckoning with the intractable issues related to agribusiness activities, this contribution intends to complexify this narrative, emphasizing the multiple ways in which the establishment of a firm can reconfigure power relations and the dynamics of collective mobilization at the local level. It then highlights the existence of a continuum between intermediation activities, the most visible forms of protest, and the more prosaic modalities of adaptation, which become apparent as we look more closely at the relationships between local mobilizations and transnational activism. These various forms of action ultimately contribute to developing the social and political grounding of the corporation. This proposition is put into practice in the study of a territory marked by agribusiness palm oil production—the Ivorian region of Sud-Comoé—and documented by several repeated field trips between 2016 and 2019.

Keywords — land conflicts, collective action, agribusiness, women, Côte d’Ivoire